



N° 73F0008-XIF au catalogue

Rapport des principaux résultats de l'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi, 1998



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordiolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services aux clients, Division de la statistique du revenu (613) 951-7355 ou le 1 888 297-7355; revenu@statcan.ca, 5ième étage, Édifice Jean Talon, 120 rue Parkdale, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ou à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(780) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site sur le Web :
<http://www.statcan.ca>

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à **tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1 800 267-6677
Numéro pour commander par télécopieur (Canada et États-Unis)	1 877 287-4369

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 73F0008-XPF au catalogue paraît gratuitement en version imprimée standard.

Veillez commander par la poste, en écrivant à Statistique Canada, Division de la diffusion, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6; par téléphone, en composant le **(613) 951-7277** ou le **1 800 700-1033**; par télécopieur, en composant le **(613) 951-1584** ou le **1 800 889-9734**; ou par Internet, en vous rendant à order@statcan.ca. Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresses. On peut aussi se procurer les produits de Statistique Canada auprès des agents autorisés, dans les librairies et dans les bureaux régionaux de Statistique Canada.

On peut aussi se procurer ce produit n° 73F0008-XIF au catalogue sur Internet gratuitement. Pour obtenir un numéro de ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/feepub_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.



Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Rapport des principaux résultats de l'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi, 1998

Par Stephan Roller

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1999

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 1999

N° 73F0008-XPF au catalogue

N° 73F0008-XIF au catalogue

Périodicité : Irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 73F0008-XPE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Les chômeurs et les prestations d'assurance-emploi

La diminution du nombre de personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi attire considérablement l'intérêt du public et soulève certaines questions concernant le régime. Combien de chômeurs sont couverts par le régime d'assurance-emploi? Quel segment de la population sans emploi est visé par le régime? Quels groupes de personnes ne peuvent toucher de prestations d'assurance-emploi? Quelles sont les autres sources de revenu des chômeurs lorsqu'ils ne demandent pas ou ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi?

L'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi a été menée en 1997 et en 1998 par Statistique Canada et financée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Cette enquête trimestrielle fournit des renseignements sur les personnes admissibles au régime d'assurance-emploi. Les résultats de l'enquête permettent d'effectuer un examen systématique des catégories de travailleurs couverts par le régime.

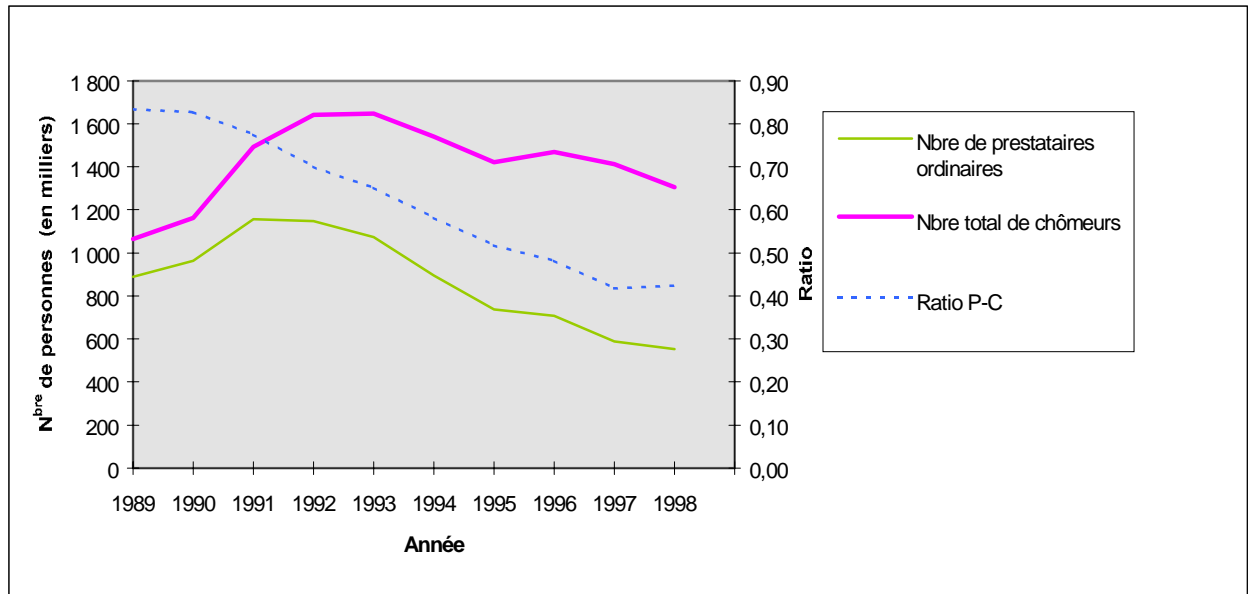
Le ratio prestataires-chômeurs (P-C)

Les analystes du marché du travail ont traditionnellement utilisé le ratio de deux types de données statistiques comme indicateur de rendement du régime d'assurance-emploi. Les premières données faisant partie du ratio représentent le nombre de personnes qui reçoivent des prestations ordinaires (voir la définition dans l'encadré) pour une semaine de référence (voir la définition dans l'encadré) donnée. Les deuxièmes données faisant partie du ratio proviennent de l'Enquête mensuelle sur la population active (EPA). Il s'agit d'une estimation du nombre total de personnes qui ne travaillaient pas pendant la semaine de référence et qui sont classées parmi les « chômeurs » (voir la définition dans l'encadré).

Un ratio prestataires-chômeurs (P-C) est calculé pour une semaine donnée en divisant le nombre de prestataires ordinaires de l'assurance-emploi par le nombre total de chômeurs. La figure 1 montre ce ratio ainsi que ses composantes. Tous les points sont calculés en fonction des moyennes annuelles de 1989 à 1998.

FIGURE 1

TENDANCES RELATIVES AUX CHÔMEURS ET AUX PRESTATAIRES D'ASSURANCE-EMPLOI ET RATIO PRESTATAIRES-CHÔMEURS (MOYENNE ANNUELLE), 1989 À 1998



Le nombre de prestataires ordinaires a plafonné en 1991 et le nombre de chômeurs a atteint son maximum en 1993. À partir de 1991, les deux tendances ont commencé à diverger, le nombre de prestataires baissant plus vite que celui des chômeurs.

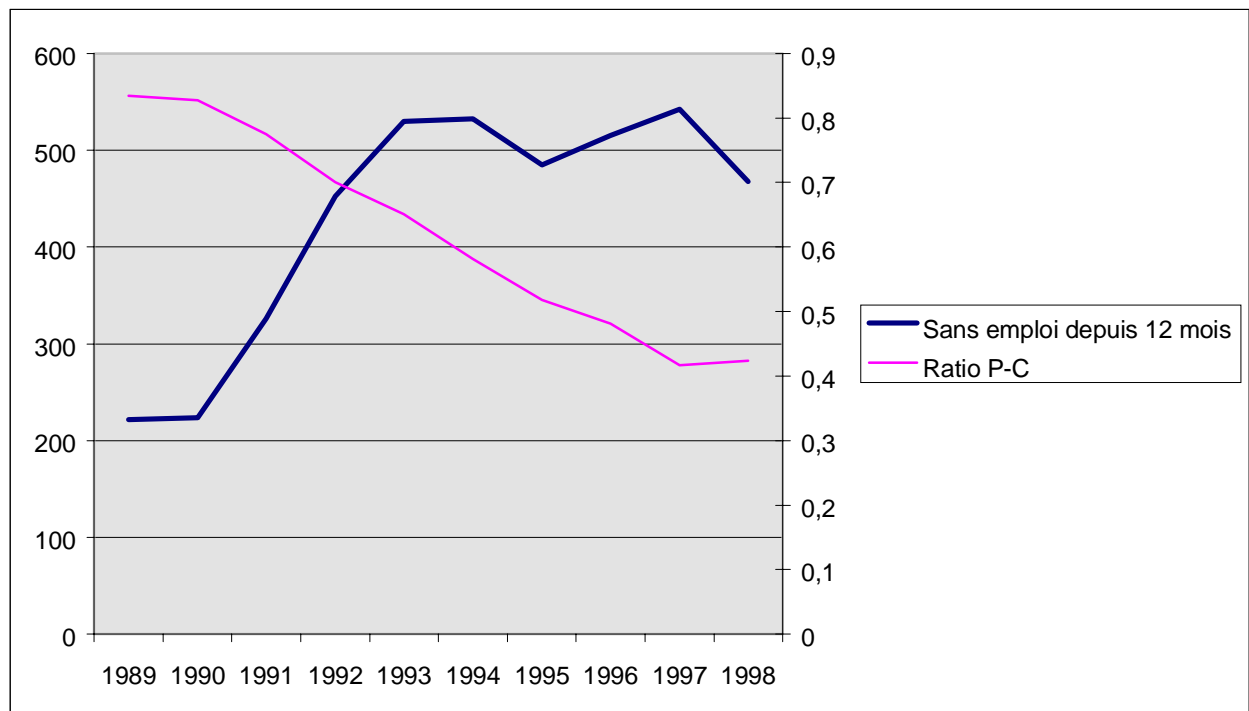
Le ratio entre le nombre de prestataires ordinaires et le nombre de chômeurs a affiché une baisse globale, passant de 83 % en 1989 à 42 % en 1997 et 1998¹.

Des analyses rétrospectives ont permis de découvrir l'existence d'une forte corrélation entre le nombre de prestataires et certaines composantes de la population de chômeurs^{2, 3}. Un groupe important se compose des chômeurs qui

1. Plus récemment, les ratios indiqués étaient calculés en prenant le nombre de prestataires ordinaires sans revenu et en le divisant par le nombre de chômeurs. La catégorie des « prestataires ordinaires sans revenu » n'inclut pas les personnes qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi pendant une semaine tout en gagnant un petit salaire comme le permet le régime. Si les ratios étaient calculés de cette façon, leurs valeurs seraient 0,74 en 1989, 0,37 en 1997 et 0,38 en 1998.
2. Jean-Marc Lévesque, « Les chômeurs et l'assurance-chômage », *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, hiver 1989.
3. Marcel Bédard, *Méthode de projection du ratio prestataires-chômeurs*, Développement des ressources humaines Canada, 1995, document W-95-2 de la Direction générale de la recherche appliquée.

n'ont pas eu d'emploi depuis 12 mois ou plus. La figure 2 montre les tendances observées parmi ce groupe de chômeurs ainsi que le ratio P-C.

FIGURE 2
TENDANCES RELATIVES AUX CHÔMEURS SANS EMPLOI DEPUIS 12 MOIS OU PLUS ET RATIO P-C, 1989 À 1998



Au cours de la récession de 1991-1992, le nombre de chômeurs sans emploi depuis 12 mois ou plus a considérablement augmenté. Bien que ce groupe ait représenté 19 % du nombre total de chômeurs en 1990, sa part avait doublé en 1997 pour atteindre 38 %, et elle s'établissait à 36 % en 1998. Pendant la même période, le ratio P-C a considérablement baissé.

Ce qui précède laisse à penser que tous les chômeurs ne sont peut-être pas couverts par le régime d'assurance-emploi et que le ratio P-C en soi ne donne pas une image complète des personnes qui reçoivent des prestations du régime d'assurance-emploi, par rapport à ceux que le régime vise à couvrir.

Faiblesses du ratio

Dans le passé, le ratio P-C n'a pas été produit par Statistique Canada de façon continue. En tant qu'indicateur de couverture, il comporte un certain nombre de lacunes :

- Les deuxièmes données du ratio, qui représente le nombre total de chômeurs pendant la semaine de référence, est erroné parce qu'il inclut tous les chômeurs plutôt que seulement ceux pour lesquels le régime d'assurance-emploi a été conçu et vise à fournir des prestations. Par exemple, les personnes qui sont sans emploi depuis longtemps, qui ont peu d'expérience de travail et qui n'ont pas d'emploi récent ainsi que les personnes qui quittent leur emploi volontairement ne sont pas visées par le régime tel qu'il est conçu actuellement. Pourtant, ces deux groupes sont compris dans le ratio.
- Puisque le ratio concerne seulement les prestations versées au cours d'une semaine de référence précise, il considère les prestataires temporairement disqualifiés comme n'étant pas couverts. Or, les prestations des chômeurs peuvent être suspendues à court terme pour de nombreuses raisons, notamment l'incapacité de prouver qu'ils ont cherché du travail, le refus d'offres d'emploi, le refus d'assister à des entrevues ou de suivre des cours de formation, ou encore l'omission d'envoyer leur déclaration de prestataire à toutes les deux semaines.
- En tant qu'indicateur, le ratio ne fournit pas de renseignements sur les raisons pour lesquelles certains chômeurs peuvent ne pas toucher de prestations. Ce pourrait être parce qu'ils ne paient pas leurs cotisations, qu'ils n'ont pas accumulé assez d'heures de travail pour être admissibles ou simplement parce qu'ils ne présentent pas de demande.
- Les premières données du ratio, qui représentent les prestataires ordinaires d'assurance-emploi, incluent les personnes sans emploi qui ne seraient pas considérées comme chômeurs ou chômeuses selon les définitions de l'EPA et qui, par conséquent, ne seraient pas comprises dans les deuxièmes données du ratio. C'est la raison pour laquelle le ratio peut atteindre des valeurs supérieures à 100 % dans certaines régions.

Tendances récentes du ratio

Après 1993, le nombre de chômeurs sans emploi depuis 12 mois ou plus est resté relativement stable tandis qu'il continuait à augmenter par rapport au nombre total de chômeurs. Cette croissance ne peut plus expliquer la diminution

du ratio P-C aussi bien qu'avant 1994 (figure 2). Comment expliquer alors qu'il ait diminué davantage?

Alors que des chercheurs de DRHC examinaient l'écart grandissant entre le nombre de chômeurs et le nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi pour la période de 1989 à 1997⁴, ils ont estimé que plus de la moitié de cette augmentation était attribuable aux changements dans la composition de la population active. Le reste de l'augmentation pourrait être attribué aux modifications apportées aux règlements du régime d'assurance-emploi⁵.

En avril 1993, les personnes qui avaient quitté leur emploi volontairement ou qui étaient considérés comme l'ayant abandonné « sans motif valable » ne pouvaient plus, aux termes de la Loi, toucher des prestations après leur départ. En juillet 1994, le nombre minimum de semaines de travail ouvrant droit à des prestations d'assurance-emploi a été augmenté de 10 à 12 semaines dans les régions où le chômage était considéré « élevé ».

D'autres modifications susceptibles d'entraîner des effets semblables ont été apportées au régime en 1997. L'admissibilité a été établie en fonction du nombre d'heures travaillées plutôt que du nombre de semaines de travail. Dans le programme, on a inclut les personnes qui travaillaient moins de 15 heures par semaine, ce qui a permis d'accroître le nombre de personnes potentiellement admissibles; toutefois, les personnes qui travaillaient moins d'heures chaque semaine devaient alors travailler durant un nombre supérieur de semaines pour être admissibles au régime.

L'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi

En 1997 et en 1998, Statistique Canada a mené l'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi, parrainée par DRHC, afin d'obtenir des renseignements plus précis sur les questions touchant la couverture du régime d'assurance-emploi. L'enquête a été conçue afin de produire une série de mesures précises de la population au chômage et de

4. *Analyse de la couverture assurée par le régime d'assurance-emploi*, Développement des ressources Canada, octobre 1998, document W-98-35F de la Direction générale de la recherche appliquée.

5. Lin Zhengxi, *L'assurance-emploi au Canada : tendances récentes et réorientations*, Statistique Canada, 1998, document de recherche n° 125 de la Direction des études analytiques.

déterminer quels sont les groupes dont la probabilité de recevoir des prestations était faible. Voici quelques-uns de ces groupes :

- les chômeurs de longue date;
- les nouveaux venus sur le marché du travail et les étudiants;
- les personnes au chômage après avoir occupé un emploi non assuré;
- les gens qui avaient volontairement quitté leur emploi;
- les personnes admissibles en raison de leurs antécédents de travail, mais qui ne demandent pas de prestations ou n'en reçoivent pas par ailleurs.

Couverture des chômeurs par l'assurance-emploi

Les données de l'enquête ont été utilisées pour répartir les travailleurs dans les catégories « potentiellement admissibles » ou « non potentiellement admissibles » au régime d'assurance-emploi, en fonction des renseignements fournis par les répondants relativement à leur demande et à leur droit de toucher des prestations, des raisons pour lesquelles, selon eux, ils n'en recevaient pas ou n'en avaient pas demandé, ainsi que de leur situation récente par rapport au marché du travail.

Aux fins de l'enquête, l'expression « potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi » sert à décrire les chômeurs qui, pendant la période de référence, ont reçu des prestations ou étaient à même d'en recevoir puisqu'ils avaient récemment occupé un emploi assurable qu'ils avaient perdu.

L'expression « non potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi » décrit la situation des chômeurs qui n'ont pas reçu de prestations et qui n'auraient pas pu en toucher même s'ils en avaient fait la demande, telle que déterminée à partir des renseignements qu'ils ont déclarés. Le tableau 2 indique les groupes de travailleurs qui font partie de cette catégorie.

La ventilation suivante de la population au chômage a été calculée à partir des données d'enquête recueillies pour 1997 et 1998 et indique le nombre de personnes qui étaient au chômage pendant la semaine de référence établie pour chacun des quatre mois suivants : mars, juin, octobre et décembre.

TABLEAU 1
COUVERTURE DE LA POPULATION AU CHÔMAGE PAR LE RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI,
1997 ET 1998

	1997		1998	
	Nombre de personnes (en milliers)	Proportion de chômeurs %	Nombre de personnes (en milliers)	Proportion de chômeurs %
Nombre total de chômeurs (moyenne des 4 mois)	1 362	100,0	1 262	100,0
Chômeurs potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi	661	48,5	660	52,3
Chômeurs non potentiellement admissibles au régime d'assurance- emploi	701	51,5	602	47,7

Selon l'Enquête, seulement 52,3 % des chômeurs étaient potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi en 1998. Les autres n'étaient pas couverts et n'avaient pas accès aux prestations du régime pendant leur période de chômage au cours des douze derniers mois.

TABLEAU 2
CHÔMEURS NON POTENTIELLEMENT ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI,
1997 ET 1998

	1997		1998	
	Nombre de personnes (en milliers)	Proportion de chômeurs %	Nombre de personnes (en milliers)	Proportion de chômeurs %
Nombre total de chômeurs non potentiellement admissibles	701	100,0	602	100
Qui n'ont jamais travaillé	137	19,6	119	19,8
Qui n'ont pas travaillé au cours des 12 derniers mois	334	47,6	281	46,7
Qui sont d'anciens travailleurs autonomes	82	11,7	71	11,7
Qui ont abandonné leur dernier emploi en raison d'un retour aux études	59	8,4	57	9,5
Qui ont abandonné leur dernier emploi	89	12,7	74	12,3

Les personnes qui n'avaient jamais travaillé et celles qui n'avaient pas travaillé au cours des 12 mois précédant la semaine de référence représentaient les deux tiers des chômeurs qui n'étaient pas potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi.

Très peu de gens peuvent recevoir des prestations s'ils n'ont pas travaillé récemment. Cela découle du fait que les périodes de prestations ne sont prolongées au-delà de 52 semaines que dans des cas exceptionnels, par exemple lorsque les prestations sont retardées dans le cas de personnes qui reçoivent une indemnité de cessation d'emploi ou de personnes qui sont incarcérées dans un établissement de détention.

En 1998, 46,7 % des chômeurs non potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi avaient déjà travaillé au cours d'une certaine période, mais n'avaient pas travaillé pendant les 12 mois précédents. De ce groupe, la moitié avaient été continuellement au chômage depuis leur dernier

emploi remontant à plus de 12 mois auparavant, un tiers étaient restés à la maison avant d'intégrer la population active et un sixième avaient été étudiants avant d'entreprendre une recherche d'emploi.

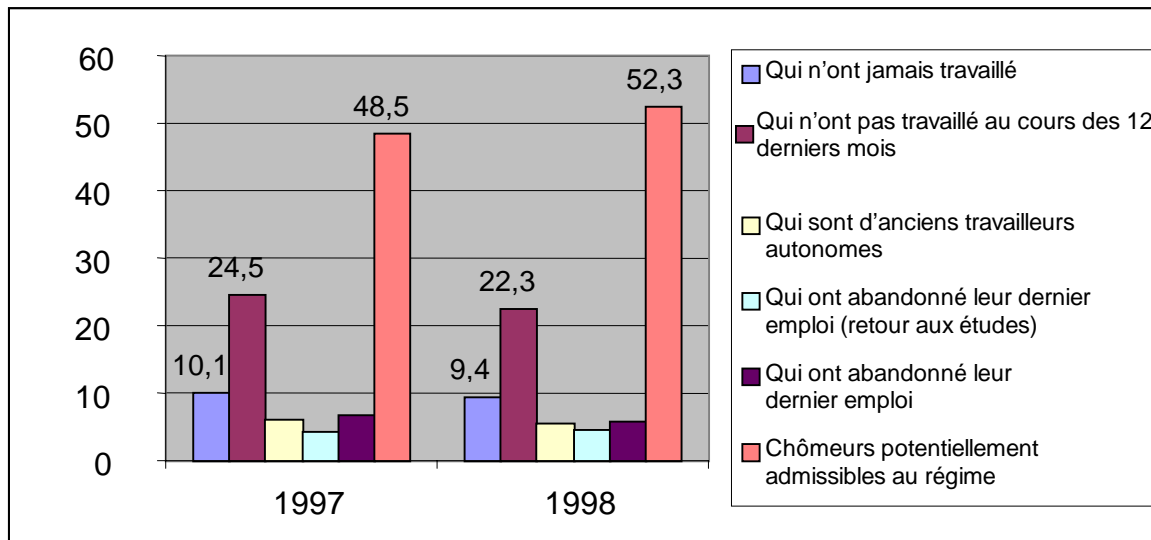
Parmi les personnes non couvertes, seulement 11,7 % étaient exclues de la couverture parce qu'elles avaient seulement travaillé à leur propre compte ou occupé des emplois non assurés au cours des 12 mois précédents.

En outre, 9,5 % des personnes non potentiellement admissibles au régime avaient volontairement quitté leur dernier emploi pour aller étudier. Une proportion semblable (12,3 %) de personnes étaient exclues de l'assurance-emploi, parce qu'elles avaient quitté leur emploi, bien que la plupart d'entre elles (84 %) aient payé des cotisations dans le cadre de leur dernier emploi.

Tendance en matière de couverture

La figure 3 montre l'ensemble de la population au chômage en 1997 et 1998; elle indique le segment de la population potentiellement admissible au régime, ainsi que les cinq composantes du segment non couvert, qui constituent les raisons de la non-couverture.

FIGURE 3
COUVERTURE PAR L'ASSURANCE-EMPLOI DE LA POPULATION AU CHÔMAGE, 1997 ET 1998 (POURCENTAGE DES CHÔMEURS)



Entre 1997 et 1998, la proportion de la population au chômage potentiellement admissible au régime d'assurance-emploi a augmenté, passant de 48,5 % à 52,3 %. Aucune modification n'ayant été apportée aux règlements, on serait porté à attribuer ces fluctuations à des variations dans la composition de la population au chômage.

En 1998, on a connu un accroissement de 3,2 % du nombre d'emplois, et le nombre de chômeurs a baissé de 7,7 % par rapport à 1997 (sur la base de la moyenne annuelle). On a également pu constater une réduction relative du nombre de chômeurs sans emploi depuis 12 mois et de chômeurs n'ayant jamais travaillé auparavant. Cela explique plus des deux tiers de l'augmentation relative de la couverture par le régime d'assurance-emploi en 1998.

Admissibilité et demandes de prestations présentées par ceux qui sont couverts par le régime d'assurance-emploi

Les chômeurs potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi ont droit aux prestations s'ils accumulent le nombre requis d'heures de travail rémunéré pendant la période ouvrant droit aux prestations (habituellement les 52 semaines avant la présentation d'une demande de prestations). Le nombre minimum d'heures de travail requis varie selon le taux régional de chômage. Le tableau 3 montre la population couverte et la capacité des chômeurs à satisfaire aux exigences afin de toucher des prestations.

TABEAU 3
CHÔMEURS POTENTIELLEMENT ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI, 1997 ET 1998

	1997		1998	
	Nombre de personnes (en milliers)	Proportion de chômeurs couverts %	Nombre de personnes (en milliers)	Proportion de chômeurs couverts %
Nombre total de chômeurs potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi	661	100,0	660	100,0
Qui n'ont pas accumulé assez d'heures d'emploi assurable	123	18,6	132	20,0
Qui sont admissibles à l'assurance-emploi pendant la période de chômage	538	81,4	528	80,0
Qui toucheront des prestations d'assurance-emploi après la semaine de référence	83	12,6	87	13,2
Qui ont touché des prestations d'assurance-emploi pendant la semaine de référence	363	55,0	363	55,0
Dont les prestations sont épuisées	49	7,4	39	6,0
Qui n'ont pas présenté de demande de prestations d'assurance-emploi	32	4,8 *	30	4,5
Qui ont présenté une demande, mais n'ont pas reçu de prestations pour une raison inconnue	10	1,6 *	9	1,3

* Variabilité d'échantillonnage élevée pour ces estimations.

En 1998, 80,0 % des chômeurs qui étaient potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi étaient en fait admissibles à des prestations s'ils en faisaient la demande. Cette proportion a baissé légèrement depuis 1997, alors qu'elle se situait à 81,4 %.

Seulement 55,0 % des personnes potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi ont reçu des prestations pendant la semaine de référence, bien que les trois quarts — la plupart des personnes admissibles — aient reçu quelques prestations pendant leur période de chômage.

Par exemple, 19,2 % des personnes potentiellement admissibles n'ont pas reçu de prestations pour la semaine de référence, mais elles en recevront ou en avaient déjà reçu pendant leur période de chômage. Ces personnes étaient en période d'attente pendant la semaine de référence, avaient temporairement arrêté de recevoir des prestations ou avaient épuisé leurs prestations.

Un autre groupe se compose de 4,5 % des chômeurs potentiellement admissibles qui auraient pu demander des prestations d'assurance-emploi, mais qui ne l'ont pas fait. La plupart de ces personnes n'ont pas présenté de demande parce qu'elles s'attendaient à reprendre le travail sous peu. D'autres ont expliqué qu'elles n'avaient pas présenté de demande parce qu'elles ne voulaient pas de prestations d'assurance-emploi ou qu'elles n'en avaient pas besoin.

Un plus petit nombre de chômeurs (1,2 % des personnes couvertes) ont présenté des demandes, mais n'ont pas reçu de prestations pour des raisons non précisées.

Le pourcentage des personnes potentiellement admissibles qui reçoivent ou ne reçoivent pas des prestations pendant la semaine de référence (55,0 % et 45,0 % respectivement) n'a pas changé en 1998 par rapport à 1997.

Couverture et admissibilité selon l'âge et le sexe

Les données de 1998 concernant les rubriques susmentionnées sont présentées sommairement pour les hommes, les femmes et les jeunes (de 15 à 24 ans) dans le tableau 4.

Les deux tiers des hommes étaient potentiellement admissibles, contre seulement la moitié des femmes. La différence est attribuable au plus grand pourcentage de femmes au chômage qui n'avaient pas d'emploi récent pour pouvoir justifier une demande de prestations. On a enregistré 36 % de chômeuses qui n'avaient pas eu d'emploi au cours des 12 derniers mois, alors que ce pourcentage était de 24 % chez les hommes. Les deux tiers de ces femmes étaient devenues chômeuses après leur réintégration au marché du travail, alors que les hommes avaient de très fortes chances (73 %) d'avoir été chômeurs depuis 12 mois complets ou plus depuis leur dernier emploi.

Seulement 32 % environ des jeunes chômeurs étaient potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi. Plus du tiers des jeunes non couverts n'avaient jamais travaillé avant leur période de chômage, et un autre tiers avaient quitté leur dernier emploi ou étaient allés étudier à la fin de leur emploi, et n'étaient donc pas couverts. Le reste des jeunes n'avaient eu récemment que des emplois non assurés, ou leur dernier emploi remontait à plus de 12 mois auparavant.

TABLEAU 4
COUVERTURE ET ADMISSIBILITÉ DES HOMMES, DES FEMMES ET DES JEUNES AU CHÔMAGE, 1998

	Ensemble de la population au chômage	Hommes adultes au chômage	Femmes adultes au chômage	Jeunes au chômage
	%	%	%	%
Chômeurs non potentiellement admissibles	48	34	47	68
Chômeurs potentiellement admissibles	52	66	53	32
Chômeurs admissibles au régime d'assurance-emploi par rapport à ceux étant potentiellement admissibles	80	85	83	56
Chômeurs qui ont touché des prestations d'assurance-emploi pendant la semaine de référence par rapport à ceux étant potentiellement admissibles	55	61	56	33

Les jeunes chômeurs avaient également davantage de difficulté à répondre aux conditions d'admissibilité; seulement 56 % de ceux qui étaient potentiellement admissibles étaient en mesure d'accumuler assez d'heures de travail pour être admissibles. Par conséquent, seulement 33 % des jeunes couverts ont réellement reçu des prestations pendant la semaine de référence.

Certains chiffres indiquaient que 18 % des jeunes admissibles ne demandaient pas de prestations d'assurance-emploi et qu'un nombre considérable de jeunes âgés de 15 à 19 ans ne connaissaient pas le régime.

S'adapter au chômage

La façon dont les chômeurs s'adaptent à l'absence de revenu constitue une importante question connexe. Les chômeurs qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi peuvent compter sur quelles sources de revenu?

Au cours de l'enquête, on a recueilli des renseignements sur les principales sources de revenu ou de fonds des ménages (tableau 5). En outre, une question abordant la suffisance du revenu pour assumer les dépenses du ménage a donné une indication du niveau de difficulté que représente le chômage. Les répondants devaient indiquer si leur revenu était suffisant pour répondre à toutes, à la plupart, à quelques-unes ou à très peu des dépenses ordinaires du ménage.

TABLEAU 5
PRINCIPALES SOURCES DE REVENU DES CHÔMEURS NON ADMISSIBLES AU RÉGIME
D'ASSURANCE-EMPLOI, 1998

Principale source de revenu ou de fonds au cours du mois de référence	Chômeurs non admissibles au régime d'assurance-emploi	Capacité de défrayer les dépenses ordinaires du ménage avec le revenu gagné		
		(en milliers)	%	Une partie seulement
			%	%
Toutes les personnes	734	100,0	40,4	59,6
Personnes qui habitent chez leurs parents et qui dépendent d'eux	246	33,6	s.o.	s.o.
Aide sociale	171	23,3	47,2	52,8
Salaires ou rémunération du conjoint ou du conjoint de fait	139	18,9	26,4	73,6
Épargnes et investissements	51	6,9	50,0	50,0
Prêts et aide financière fournis par un ami ou un parent	35	4,8	45,6	54,4
Autres sources gouvernementales, p. ex. assurance-emploi d'un membre du ménage	22	2,9*
Pension de retraite ou prestations du RPC ou du RRQ (versées à la personne en chômage ou à son conjoint)	19	2,6*
Propre salaire ou rémunération	15	2,0*
Autres sources ou aucunes sources	36	4,9

* Variabilité d'échantillonnage élevée pour ces estimations.

Un tiers des chômeurs non admissibles étaient des personnes qui vivaient chez leurs parents et qui comptaient sur ces derniers pour subvenir à leurs besoins financiers courants.

Parmi les chômeurs non admissibles, 23,3 % vivaient dans des ménages où la principale source de revenu était l'aide sociale et 18,9 % avaient comme principale source de revenu le salaire d'un conjoint ou d'un conjoint de fait.

Lorsqu'on a demandé aux répondants si le revenu du ménage avait été suffisant pour assumer les dépenses ordinaires du ménage au cours du mois comprenant la semaine de référence, ils ont répondu par l'affirmative dans les trois quarts des cas lorsque la principale source était le salaire ou les gains d'un membre de la famille. Le revenu était suffisant dans seulement la moitié des cas lorsque la principale source de revenu était l'aide sociale ou des économies et des investissements.

Conclusion

L'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi donne un aperçu de la composition de la population au chômage et en particulier un aperçu des chômeurs qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi pendant la semaine de référence. Elle offre un profil plus significatif que les indicateurs du ratio P-C des personnes qui ont ou n'ont pas accès aux prestations d'assurance-emploi.

En 1998, 52 % des chômeurs étaient potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi. De ce nombre, 80 % pouvaient répondre aux normes d'admissibilité du régime et avaient de très fortes chances de recevoir des prestations pendant leur période de chômage, s'ils présentaient une demande à cet effet. Les 20 % restants n'avaient pas accumulé assez d'heures de travail pour satisfaire aux normes d'admissibilité au régime.

En réalité, près des trois quarts des chômeurs qui étaient potentiellement admissibles au régime ont touché des prestations pendant la période où ils étaient sans emploi. Au cours d'une semaine de chômage donnée, 55 % ont reçu un chèque de prestations.

Définitions

Les chômeurs sont les personnes qui étaient sans emploi au cours de la semaine de référence, mais qui étaient disposées à travailler et qui avaient été mises à pied temporairement, avaient activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins.

Les prestations ordinaires sont payées aux travailleurs pendant une interruption temporaire de rémunération causée par la perte de leur emploi.

Les prestations spéciales sont versées aux personnes qui ne peuvent pas travailler parce qu'elles sont malades, enceintes ou en train de s'occuper d'un nouveau-né ou d'un enfant nouvellement adopté. Elles sont aussi versées pendant des activités liées au marché du travail, telles que les stages de formation.

La semaine de référence est une semaine sélectionnée afin de représenter chaque mois de l'Enquête sur la population active pour laquelle on détermine la participation au marché du travail et la situation vis-à-vis de l'activité.

Le mois de référence est le mois qui comprend la semaine de référence. L'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi a été répétée pour plusieurs mois de référence.

Potentiellement admissibles au régime d'assurance-emploi sert à décrire les chômeurs qui, pendant la période de référence, ont reçu des prestations ou étaient à même d'en recevoir puisqu'ils avaient récemment occupé un emploi assurable qu'ils avaient perdu. Cela inclut toutes les personnes au chômage ayant occupé un emploi assurable au cours des 12 derniers mois qui n'ont pas abandonné leur emploi sans justification ou en raison d'un retour aux études.

L'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi

Cette enquête téléphonique menée auprès des ménages a débuté en 1997. L'échantillon se compose de personnes qui ont pris part à l'Enquête sur la population active et qui ont fini leur série de six interviews mensuelles menées dans le cadre de cette enquête. Quatre groupes de personnes sont sélectionnés à chacun des cycles, selon la situation vis-à-vis de l'activité au cours de la semaine de référence, qui est établie à partir de l'information communiquée au cours de l'interview menée aux fins de l'EPA. Les quatre groupes sont : les chômeurs, les inactifs qui ont eu un emploi au cours des deux dernières années, les travailleurs à temps partiel et les travailleurs à temps plein qui ont connu une interruption de travail récemment. Le présent rapport n'aborde que les chômeurs. Quatre cycles d'enquête ont été menés chaque année en 1997 et en 1998, chaque cycle comportant des interviews qui portent sur les semaines de référence pendant les mois suivants : mars, juin, octobre et décembre.

La plupart des questions portent sur la même semaine de référence que la dernière interview menée aux fins de l'EPA. D'autres concernent le mois comprenant la semaine de référence ou la période écoulée depuis le dernier emploi, ou encore la période de 12 mois se terminant au cours du mois de référence. On demande aux répondants s'ils ont reçu des prestations au cours de la semaine de référence, pendant le mois de référence et depuis la dernière fois qu'ils ont travaillé, et s'ils ont présenté des demandes à cet égard. Si les répondants n'ont pas touché de prestations pendant la semaine de référence, on leur demande de nous en indiquer les raisons.

On pose aussi des questions sur les cotisations d'assurance-emploi, les relevés d'emploi et le comportement sur le marché du travail. Les analystes utilisent les réponses à ces questions pour déterminer la situation de ces personnes par rapport à l'assurance-emploi. Finalement, on recueille des renseignements sur des facteurs liés à la durée du chômage, comme l'espérance d'un rappel au travail, l'intensité de la recherche d'emploi, le salaire d'acceptation et les perspectives d'emploi.